



Extrait du Registre aux Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Houplin-Ancoisne

Date de convocation :
05/10/2023

Date de publication :
11/10/2023

Nombre de conseillers : 23

En exercice : 23
Présents : 20
Excusés-représentés : 2
Votants : 22
Excusés : 1
Absents : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 9 octobre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Houplin-Ancoisne s'est réuni à la salle des fêtes, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 5 octobre 2023.

Conseillers Municipaux en exercice : 23

Présents : Mme GANTIEZ Dominique, M DELVAL Claude, M DEBLOOS Laurent, M WIPLIE Hervé, Mme ALLOSSERY Marie-Laure, M GANTIEZ Christian, M LEFEBVRE Francis, Mme POTTEAU-FROMENTEL Gisèle, M VANDRIESSCHE Patrick, M PRATZ Lionel, Mme BOURBOTTE Nathalie, Mme VANRUMBEKE Patricia, Mme RUSCART Delphine, Mme LENAIN Manon, M CRESPEL Jean, M SIX Philippe, Mme DELORY Claire, M BOCQUILLON Sébastien, M MARCHAND Nicolas, M FOUCART Bruno.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés-représentés :

Mme MASUREL Anne représentée par M GANTIEZ Christian
Mme LOYER Evelyse représentée par Mme GANTIEZ Dominique

Était excusé : M DUTHOIT Valentin

Secrétaire de séance : Mme RUSCART Delphine

N° du registre des délibérations : 38/2023

Objet : Subvention association « Histoires d'Ailes » pour la participation au gala de danse

L'association « Histoires d'Ailes » a pris en charge la sonorisation et l'éclairage pour le gala de l'école de danse municipale qui a eu lieu le dimanche 18 juin 2023.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal, d'allouer une subvention exceptionnelle de 100 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE avec 22 voix pour,

Le Conseil municipal,


- **ACCORDE** la subvention exceptionnelle de 100 € à l'association "Histoires d'Ailes".
- **PRECISE** que la dépense sera imputée au budget primitif 2023 article 65748.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le PREFET du Nord.

POUR EXTRAIT CONFORME :

LA SECRETAIRE,



D. RUSCART

LA MAIRE,



D. GANTIEZ